

19 AVR. 2013

Bureau du Courrier N°1

NOMBRE DE DELEGUES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
D'UN SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

En exercice : 76

Présents et représentés à la séance : 25

Date de première convocation : 15 mars 2013

Date de nouvelle convocation : 5 avril 2013

Date de l'affichage par extrait de la

présente délibération : 19 / 04 / 2013

SEANCE du 11 avril 2013

OBJET : Réélection du Vice-président du SCOT pour le Dévoluy

L'AN DEUX MILLE TREIZE ET LE ONZE AVRIL

Le Syndicat Mixte pour l'élaboration d'un Scot de l'aire gapençaise, s'est réuni salle de réunion du Conseil Municipal à Gap, après convocation légale, sous la présidence de Maurice RICARD, Président.

Etaient présents les élus délégués de la :

- Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette : JB AILLAUD, C. VIAL représenté par P. POUILLARD, P. POUILLARD, M. RICARD,
- Communauté de Communes du Champsaur : C. BOUCHET représentée par JM. GREGOIRE, J. FOUGAIROLLE représenté par B. ROUSTANG, JM. GREGOIRE, A. ROBERT représenté par M. RICARD, B. ROUSTANG.
- Communauté de Communes du Haut Champsaur : G. BERNARD,
- Communauté de communes du Valgaudemar : M. MATHIEU,
- Communes : Châteauneuf d'Oze : M. BARTHELEMY représentée par JC. ILLY, Forest St Julien : JP. DAVIN, Gap : M. GRENIER, R. DIDIER représenté par M. GRENIER, La Bâtie Vieille : G. ARNAUD, Le Dévoluy : J. PUGET, Montmaur : J. BONNARDEL, Oze : M. SAUVEBOIS, Rambaud : M. BEYNET, St Auban d'Oze : JC. ILLY, St-Etienne le Laus : D. FAVERET, Valserres : R. GAILLARD, Veynes : C. NIVOU représenté par J. BONNARDEL

Etaient excusés :

- Communauté de Communes du Champsaur : C. MIOLETTI,
- Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette : JM. ARNAUD, Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon : C. SAUMONT,
- Communauté de communes du Valgaudemar : A. FREYNET, D. ARMAND
- Communes : Le Saix : P. SCHIAZZA, Montgardin : A. ROULET,

Etaient absents :

- Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette : A. BONTEMPS, JP. COYRET, J. GILLOT, M. GAY PARA, C. HUBAUD, E. MAS CHAMBON, C. JOUBERT, P. ALLEC
- Communauté de Communes du Champsaur : P. ACHARD, H. BES, JP. FESTA, R. JOUGLARD, A. IVALDY, C. PARAVISINI,
- Communauté de communes du Pays de Serre Ponçon : H. BORRELY, JJ. DUMOULIN, A. LONG, JP. BROCHIER, B. ALLARD LATOUR, R. GAUDEMARD, B. HODOUL, F. MICHEL
- Communauté de Communes du Haut Champsaur : P. RICOU, C. LOMBARD, J. ARNOUX
- Communauté de communes du Valgaudemar : R. ACHIN, D. ALLUIS, JC. CATELAN, JP. GAUTHIER, J. MULLER,
- Communes : Ancelle : JL. ESPITALLIER, Avançon : L. NICOLAS, Chabestan : AM. GROS, Chorges : C. DURAND, Furneyer : G. PITAVAL, Gap : C. FARRET HUNERFURST, JL. BROCHIER, B. FEROTIN, V. MEDILI, La Bâtie Neuve : J. BONNAFFOUX, La Roche des Arnauds : M. CHAUTANT,

La Rochette : G. LAGIER, Mantever : G. JULLIEN, Poligny : I. CHOUQUET représentée par C. LOMBARD, Rabou : M. HUBAUD

Les personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

- M. REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCOT de l'Aire Gapençaise, C. KERNEN, chargée de mission au Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCOT de l'Aire Gapençaise.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Marc BEYNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Ce conseil syndical fait suite au conseil syndical du 4 avril 2013 qui ne se s'est pas tenu faute de quorum.

Suite à la dissolution de la communauté de communes du Dévoluy liée à la fusion des communes du Dévoluy, le Président signale que la Préfecture a signifié par lettre du 19 février 2013 au Syndicat mixte du SCOT Gapençais que le mandat de Mme Puget en tant que Vice-présidente du SCOT avait pris fin du fait de cette dissolution.

Il est donc proposé de procéder à une élection d'un nouveau Vice-président rappelant le souhait initial du conseil syndical d'élire les Vice-présidents en fonction d'une répartition homogène des différents secteurs du SCOT Gapençais.

Il est donc proposé de reconduire Mme Puget dans ses fonctions en tant que troisième Vice Présidente du syndicat mixte du SCOT Gapençais, Mme Puget étant la déléguée titulaire de la commune nouvelle du Dévoluy.

Le Président soumet cette proposition au vote du Conseil syndical.

Les membres du conseil syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvent l'élection de Mme Jacqueline PUGET en tant que troisième Vice-présidente du syndicat mixte du SCOT Gapençais.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE

Le Président,
Maurice RICARD

